

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 2 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6^e au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENNUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 octobre 1842.

LES TARIFS PROTECTEURS.

(4^e et dernier article.)

Nos affaires commerciales avec l'Espagne ont pris une notable importance depuis dix à douze ans; elles ont plus que doublé. En 1840, elles s'élevaient au commerce général à 114 millions de francs; mais nos exportations figurent dans ce chiffre pour la somme de 30 millions de francs, tandis que celles de l'Espagne y sont seulement représentées pour une somme de 34 millions. Il faut dans cette différence tenir compte sans doute des luttes intérieures qui ont pendant de longues années déchiré ce peuple si vivace et si énergique, détourné son activité des travaux de l'agriculture et de l'industrie, retardé et entravé les échanges entre les deux pays. Il faut aussi le reconnaître, nos hommes d'état n'ont rien fait pour en favoriser le mouvement par la modération de nos taxes; ils ont tout fait au contraire, dans leur politique méticuleuse et anti-française, pour nous aliéner les sympathies du peuple espagnol et pour jeter son important marché aux mains de l'Angleterre. Celle-ci fait tous les efforts pour profiter de nos fautes et pour briser des rapports naturels qui ont jusqu'ici triomphé des maladroitures et des torts de la politique de notre gouvernement.

Nous sommes avec la Savoie et le Piémont dans une situation absolument contraire. L'élévation des tarifs de ces deux états nuit considérablement à nos exportations; elles ont été en 1840 de 37 millions de francs, tandis que celles des états sardes chez nous se sont élevées à 73 millions.

D'un autre côté, la Suisse reçoit annuellement pour 36 millions de nos produits. Nous entrons chez elle en franchise. En même temps nous opposons à l'entrée de ses produits sur notre marché des droits qui en éloignent ses bestiaux, ses chevaux, et qui restreignent considérablement chez nous la consommation de ses fromages. Nous frappons les intérêts de sa production de même que nous portons atteinte aux besoins et aux intérêts de notre consommation.

Il y a de ce côté une considération toute puissante et qui appelle toute notre attention et toute la sollicitude du gouvernement français, si tant est, comme on le dit, qu'il ait à cœur d'atténuer par un développement rationnel et supérieur de nos intérêts matériels toutes les fautes commises dans l'ordre de nos intérêts politiques pour faire accepter à l'étranger la dynastie du 7 août. Nous voulons parler des efforts tentés actuellement par plusieurs cantons suisses pour entraîner la confédération helvétique dans la sphère du Zollverein. Evidemment, cette accession venant à s'accomplir, nos intérêts auraient à en souffrir considérablement, si elle avait dans des intentions hostiles à la France.

Quelques uns ont manifesté les mêmes craintes à l'égard de la Belgique. Cette hypothèse se trouve jusqu'à certain point justifiée par les concessions gratuites que le ministère belge a faites aux sociétés et aux vins de l'union allemande. Mais, pour détruire cette idée, il suffit de jeter un coup d'œil sur son mouvement commercial et de voir de quel côté devait l'entraîner ses propres intérêts s'il n'eût écouté que leur voix pour agir. Les importations et

les exportations entre la France et la Belgique ont été en 1840 au commerce général de 123 millions de francs, avec l'association allemande de 48,156,000 f., et avec l'Angleterre de 65,791,000 f. Les rapports de la Belgique avec la France ont été au commerce spécial, pour cette même année, de 78,618,000 f., de 44,454,000 f. pour les importations; avec le Zollverein ils ont été de 25,876,000 f. pour les exportations, de 22,280,000 f. pour les importations, et avec l'Angleterre de 44,454,000 fr. pour les importations et de 12,791,000 pour les exportations. En sorte que, comme nous le voyons par ces chiffres, tandis que nous achetons à la Belgique presque la moitié de plus qu'elle ne nous vend, ses échanges se balancent à peu près au pair avec l'association allemande, en même temps qu'elle achète à l'Angleterre trois à quatre fois plus qu'elle ne lui vend.

Il est donc bien évident que les hommes d'état qui, chez nos voisins de Belgique, ont si gravement manqué à l'esprit du traité récemment conclu avec la France, n'ont point cédé à l'entraînement des intérêts vrais de leur nation, qu'ils ont obéi au contraire à des influences étrangères et, disons plus, manifestement subversives de ses propres intérêts. Pour nous, nous y avons vu tout simplement un effet de la politique anglaise. Les hommes d'état de la Grande-Bretagne l'ont naguère encore proclamé dans leur aveugle folie: il leur faut pour vivre et entretenir l'activité de leurs manufactures tous les marchés du monde à approvisionner! Pour conserver sa suprématie, pour pouvoir continuer à s'imposer au monde, l'Angleterre est tenue de fomenter entre les nations dont elle redoute avec raison la rivalité des dissensions et des divisions capables d'arrêter le développement de leur activité industrielle et commerciale. Elle s'efforce de retarder le plus possible l'inauguration du grand acte qui doit les entraîner vers une ère de paix et de prospérité dans le travail, et forcer la grande pourvoyeuse à modérer ses appétits, à réformer le régime de sa production désordonnée et de son système économique.

Le *Courrier français* a publié dans le courant du mois d'août dernier, sur l'état industriel de l'Angleterre, une lettre d'un haut et capital intérêt dans la question qui nous occupe. L'auteur de ce document établissait que la seule fabrique de M. Cruttenden était organisée de manière à produire la *neuf-centième partie* du calicot qui se consomme dans le monde entier, en évaluant la population du globe à un milliard de consommateurs et à 10 aunes de calicot la consommation annuelle de chaque individu. Il se demandait avec raison ce que feraient toutes les autres parties des trois royaumes si les machines réunies du Lancashire et du Cheshire, capables de produire dans une bonne année *neuf cents fois* autant que M. Cruttenden, et ce que feraient d'autre part les différents pays où se fabrique également le calicot, si ces machines, dont le nombre augmente encore, prenaient la fantaisie de s'attribuer l'approvisionnement exclusif de tous les marchés du monde.

Il est bien évident que, pour lutter avec avantage contre une concurrence aussi gigantesque et forcer la Grande-Bretagne à entrer dans des voies naturelles et régulières de production, les peuples que nous désirons voir contracter avec nous de fortes

et puissantes alliances sont tenus, comme la France, d'écarter toutes préoccupations mesquines. Elles doivent se hâter d'organiser les conditions de l'accord et de l'union de tous les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux, de régler unitairement le travail général, et viser ainsi à établir entre la production et la consommation un équilibre nécessaire, sans lequel bientôt nous retomberions dans des hostilités et dans des luttes interminables.

Nous l'avons dit, et nous le répétons: si quelques uns de nos intérêts devaient se trouver momentanément froissés dans le mouvement de l'union formidable à laquelle nous désirons voir embrasser à la fois le Zollverein, les états sardes, la Suisse, l'Espagne et la France, ce n'est là qu'un cas particulier auquel il nous sera facile de remédier sans porter atteinte à l'harmonie générale. Nous n'aurons pour cela qu'à protéger intérieurement celles de nos industries qui, jeunes encore, mais réunissant sur notre sol et sous notre climat des conditions réelles de vie et de prospérité, n'auraient pas conquis force suffisante pour entrer à découvert dans la lice. De la sorte, les intérêts de notre propre consommation et du commerce international seraient sauvegardés; nous ne tiendrions pas, comme nous le faisons encore par notre système protecteur et prohibitif, une borne plantée au-devant de notre propre activité, aux dépens de notre prospérité largement et rationnellement comprise.

Dans ce nouvel ordre de choses dont nous souhaitons vivement, au nom du progrès et de la civilisation humaine, la prochaine et prompt réalisation, notre marine marchande acquerrait une grande et noble importance; elle servirait ceux de nos alliés qui en sont dépourvus, ou à qui l'étendue de leurs territoires et le chiffre de leurs populations ne permet pas de créer et d'entretenir des forces maritimes. Nos vaisseaux et notre pavillon couvriraient sur les mers les intérêts et l'indépendance de nos alliés, de même que les consuls prussiens représentent à l'étranger et couvrent de leur protectorat les états de la confédération dont la Prusse est l'âme et le pivot.

Si la réduction des charges subies par les différents états de cette confédération a facilité la consommation en multipliant les éléments de production, c'est là une protestation plus que suffisante contre les effets des systèmes protecteurs et prohibitifs. Les fausses théories tombent d'elles-mêmes devant l'impérieuse autorité des faits.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* l'aveu suivant que nous recueillons avec empressement parce qu'il reproduit fidèlement un état de choses que nous avons souvent déploré nous-mêmes, et auquel nous sommes bien aises que nos adversaires comprennent enfin qu'il faut apporter un prompt remède.

Parmi les questions, dit le *Journal des Débats*, qui ont le plus occupé les conseils-généraux cette année comme toutes les autres, celle qui intéresse l'instruction primaire se présente en première ligne. La loi de 1833, sur laquelle on avait fondé tant d'espérances, n'a malheureusement pas porté tous les fruits qu'on en avait attendus. Sans doute elle a fait un bien considérable; mais celui qu'elle n'a pas fait et qu'elle aurait dû faire est plus considérable encore. Bien que le nombre des écoles et celui des élèves aient doublé depuis 1833, le grand nombre des communes qui man-

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ÉPÉE.

XV.

LES RIVALES.

— O mon Dieu! que vous ai-je fait? O reine des vierges! quand donc vous ai-je fait rougir? O mon père! quand donc ai-je failli à ta pensée? N'était-ce donc pas toi qui de là-haut m'envoyais cet étranger avec ton épée à son côté? N'était-ce pas à toi qu'il ressemblait?... Se trompe-t-elle ou m'a-t-il trompée?... Si je l'écoute à son tour, elle, ils s'aimaient de telle sorte qu'il lui doit son talent, son courage et sa gloire; elle a inspiré, elle, une autre! tout ce qui me l'a fait aimer. Car je l'aime enfin, et je m'aspire qu'à lui... je puis bien l'avouer à Dieu, à la Vierge, à mon père!... Et tout ce qui m'a perdue en lui, c'était l'ouvrage d'un premier amour, de celui qu'on n'oublie jamais!... Il m'a trompée en Amérique, il m'a trompée en Espagne... Et maintenant cette autre est libre; elle lui a sacrifié une fortune immense, un parti brillant; elle l'attend avec confiance; il va lui devoir sa liberté... Et c'est moi qui suis venue apporter ce triomphe à une rivale!... Oh! je ne l'attendrai pas, je fuirai... et jamais, jamais je ne lui rendrai mon épée... Mais que je suis malheureuse, ô mon Dieu! mon père!...

Telle était la prière, la seule prière que pouvait faire Antonia, après s'être mise à genoux au pied de son lit, en revenant de sa promenade au parc avec Caroline.

— C'est bien fait, c'est bien fait! dit alors, derrière elle, une voix d'homme fort douce, exprimant à la fois la moquerie, la pitié, l'indulgence. Et Tahiba, car c'était lui, s'assit tranquillement, en robe de chambre, au coin de la cheminée d'Antonia, en croisant ses jambes l'une sur l'autre et en se casant sur son fauteuil.

— Ah! oui, dit la jeune fille après s'être retournée vers lui et en se relevant avec un sourire amer, vous ne pouviez manquer d'être là, toujours... vous!...

— Elle s'arrêta, car il lui fallait retenir, pour sa dignité, les sanglots qui allaient lui échapper.

— C'est mon droit et mon devoir, dit simplement le Caraïbe.

— Un droit d'inquisition!...

— De vigilance pour votre bonheur.

— Car c'est indigne!... Dieu prend un jour à un enfant son père qui lui restait comme un appui pour sa faiblesse, comme un asile pour son cœur, et il le remplace par un ennemi d'abord, par un critique ensuite, ce qui est pire qu'un ennemi... Et à quel écho voulez-vous donc que je parle, Monsieur, depuis tout ce temps-là?... Car je suis seule, seule!... Ne vous l'ai-je pas déjà dit!

— D'abord, dit Tahiba, le ciel a de l'écho quelquefois, quand le temps est à l'orage, quand on est triste... Puis un père qui n'est plus sur la terre n'existe pas moins pour son enfant, si cet enfant le cherche du côté où je viens de vous dire qu'il y avait de l'écho quelquefois. Puis Tahiba n'est pas un critique; il ne juge personne; il attend qu'on le juge et qu'on l'aime...

— Qu'on vous aime?

— Mais oui.

— Vous avez une belle patience!

— Il en faut; mais la senorita m'a déjà dit cela il y a long-temps, à une époque où elle semblait mieux me comprendre.

— C'est que vous étiez plus sérieux.

— Je ne ris jamais, se récria le Caraïbe avec une admirable bonhomie.

— Et vous n'en êtes que plus odieux! dit vivement la créole exaspérée.

— C'est ce que nous allons voir, répliqua Tahiba... Et d'abord comment se fait-il que, depuis Cordoue, vous ne m'avez pas encore demandé à connaître le secret de l'épée?

— Je m'inquiète bien d'une épée, d'un secret, d'un trésor!...

— Senora, vous étiez bien jeune alors, mais vous avez dit: « Je m'inquiète bien d'un mari, pourvu que quelqu'un me rende mon épée un jour! » Est-ce le contraire que vous voulez dire aujourd'hui?

— Non, car je la garde, et nous partons.

— Partir! pauvre enfant... et aussi pauvre jeune homme... car il vous aime.

— Vous dites?...

— Qu'il vous aime: en doutez-vous?

— Ah! je respire... Tahiba... et cependant vous vous trompez... vous me trompez...

— Je me trompe rarement, et je ne trompe jamais personne. M. de Gurgy ne s'est-il pas jeté à vos pieds en vous disant qu'il vous aimait?

— Oui, en le disant!

— Il le disait sincèrement: je m'y connais.

— Ce n'était, dans tous les cas, qu'un second amour; il se faisait illusion...

— Vous ne pouviez pas le savoir alors, et vous n'en avez pas été moins sévère; mais aujourd'hui même vous pourriez vous tromper.

— Me tromper! quand elle me raconte qu'il s'exposait froidement aux plus affreux dangers après leur séparation...

— Froidement?... Ce n'est pas ainsi que s'expose un amant désespéré; c'est qu'il est d'une bravoure tranquille, d'une bravoure... à la caraïbe.

— Quand elle me dit que la tristesse et l'accablement de M. de Gurgy sont les effets de son souvenir à elle...

— Il était fort gai à la Hotte.

— Quand elle a tout abandonné, tout sacrifié pour lui, qu'elle le désire et qu'elle l'attend...

— Elle ne se gêne pas.

— Quoi! vous pensez?...

— Je pense que la pauvre petite sera punie de son excès d'assurance au retour du baron de Gurgy, et qu'elle se consolera.

— Ah! Tahiba! Tahiba!... que je vous aimerais si...

— Si je n'étais pas si odieux!... Mais vous êtes franche, et je ne vous abandonnerai plus à vous-même. Du courage, ma fille, et souvenez-vous que j'ai la conscience de mes droits. Si je remplace votre père, mon enfant, c'est sérieusement; c'est pour que vous me parliez à moi, au lieu d'invoquer l'ombre du marquis. Je ne vous ai pas blessée le premier, et, si vous souffrez d'être seule, croyez que je suis seul aussi par votre volonté, que, s'il vous manque un père, il me manque une fille, et n'oubliez pas qu'un jour vous me disiez en mettant votre main dans la mienne: « Les vieillards sont plus sages que les enfants, je ne renverserai plus les rôles... »

— Eh bien! je ne puis mieux faire que de le répéter aujourd'hui, dit Antonia, émue et confuse, en tendant la main au Caraïbe.

Le vieillard prit cette petite main et la serra en adressant à la jeune fille

un sourire de réconciliation; mais, toujours incorrigible, il ajouta:

— A la bonne heure! mais je crains bien que, pour rentrer tout-à-fait en grâce auprès de vous, il ne me faille le succès.

— Heureusement pour vous, dit Antonia sans se fâcher, je ne veux que vous aider à l'obtenir; mais que faire?

— Deux choses très-simples: nous cacher quand il sera temps, et, jusque-là, espérer, espérer...

Et le vieillard s'éloigna en rapprochant encore son index de son nez recourbé.

Partagée entre cette espérance et les craintes que lui inspiraient chaque jour les paroles expansives de la châtelaine de Fierval, Antonia ne sut pas se conformer assez bien à la dernière recommandation du Caraïbe. Elle souffrait plus qu'elle n'espérait, et souvent Caroline l'observait avec étonnement. Caroline lui dit un jour:

— Savez-vous, amie, que j'ai peur de vous?

— De moi! reprit Antonia en composant bien vite sa contenance.

— Oui, de vous... Oh! vous avez beau me caresser maintenant, du regard et me parler de votre voix qui séduit, je vous devine, je vous connais...

— Croyez-vous donc que je vous cache quelque chose?

— D'abord... Mais ce qui me fait peur est une chose que vous ne pouvez cacher, quoique vous en ayez bonne envie...

— Mais quoi donc? demanda la créole avec une certaine agitation.

— Quoi donc?... votre caractère.

— N'est-ce que cela?... Vous me croyez méchante?...

— Oh! je le voudrais bien... Ce n'est pas cela, Antonia... J'ai peur de vous; car je n'ai pour moi que des souvenirs bien fraternels, bien calmes, bien incertains... peut-être... Me comprenez-vous?... Et vous, quand il vous verra... et lui, quand vous le verrez...

— Quelle folie! dit Antonia en tressaillant.

— Quelle folie! non pas. Folie de l'avouer... oui, peut-être; folie de craindre... non.

— Mais, dit la jeune fille troublée, qui pourrait sans remords toucher à votre bonheur?... Quelle âme noble ne se sacrifierait pas en vous connaissant, si jamais elle avait poursuivi les mêmes espérances que vous?...

— Oh! qui sait?... Vous, par exemple, vous ne doutez pas de vos forces, et, malgré vous... Mais j'ai un moyen!

La jeune femme prononça ce grand mot d'un air mystérieux, important, presque joyeux aussi, en se penchant à l'oreille d'Antonia. Celle-ci reprit sur-le-champ d'une voix émue, mais douce:

— Le meilleur moyen, Madame, d'assurer votre tranquillité, c'est que mon père et moi nous partions sans avoir vu ceux que vous attendez.

Caroline lui mit la main sur la bouche avec effroi, et des larmes brillèrent dans ses yeux; puis, ayant pris le temps de se remettre, elle dit avec douceur aussi:

— Non, non! pas cela... Je vous aime trop, voyez-vous!... Mon moyen, à moi, c'est quelque chose de beaucoup mieux... que je ne vous dirai pas.

Et, en effet, Caroline ne le dit pas: mais, à partir de ce moment, il fut facile à Antonia de remarquer et même d'interpréter le petit langage tout-à-fait nouveau, et bien innocent du reste, auquel elle eut recours.

Ainsi, ce jour-là même, en entrant dans la chambre de Caroline, Antonia fut frappée de l'apparition d'un vaste cadre renfermant le portrait en pied d'un magnifique officier. Uniforme complet, broderies d'or, éperons

quent encore d'une école fait un triste contraste avec l'état florissant où l'instruction primaire est arrivée chez quelques nations voisines. Quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre, on peut dire encore aujourd'hui, comme il y a quelques années, que la Suisse sait lire et que la France ne sait pas lire. Il est donc indispensable de revoir la loi de 1833 et d'en renforcer les dispositions de manière à leur donner l'efficacité qui leur manque. Il y a dès à présent un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est l'insuffisance du traitement que les communes allouent aux instituteurs. Si l'on veut avoir des maîtres qui comprennent leur mission et qui se dévouent à la remplir, il semble que la première chose à faire, c'est de leur donner les moyens de vivre. C'est pourtant à quoi les hommes d'état qui ont rédigé la loi de 1833 ne paraissent pas avoir songé. Dans les chambres législatives, on a beaucoup disputé sur la composition des comités chargés de surveiller les écoles, sur le programme des matières qui seraient enseignées dans ces écoles; mais on s'est à peine occupé du maître; on n'a presque rien fait pour s'assurer que l'on trouverait l'homme sans lequel les écoles, les programmes, les comités sont comme s'ils n'étaient pas.

Le *Journal des Débats*, après avoir démontré que ce n'est pas en lui promettant deux cents francs par an sur le budget de la commune qu'on trouvera dans chaque commune un homme d'une capacité suffisante pour enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, la religion et la morale, demande qu'on triple ou qu'on quadruple le traitement des instituteurs primaires. Quadrupler, ce serait peut-être passer d'un extrême à l'autre et s'engager dans une dépense trop considérable pour l'état actuel de nos finances; mais, sans aller aussi loin, ne pourrait-on pas dès à présent donner aux instituteurs des enfants du peuple un peu plus que ce qu'on leur donne aujourd'hui? Voilà ce que nous avons souvent demandé et ce que nous ne cessons de demander jusqu'à ce qu'on nous ait donné satisfaction sur ce point.

Paris, le 9 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GENSUR.)

Maintenant que M. Duchâtel est de retour, qu'il s'est reposé de ses fatigues de ministre adulé, nous nous permettons de lui adresser humblement quelques petites questions :

Est-il vrai que l'on songe à rendre plus actives, plus fructueuses en saisies pour le parquet les investigations sur les livres et brochures politiques ?

Est-il vrai que, dans ce but, on a nommé inspecteur-général de la librairie un sieur Bailleul, demeurant rue de la Michodière, et qui était déjà commissaire de police d'imprimerie attaché au ministère de l'intérieur ?

Est-il vrai que ces fonctions nouvelles n'étant pas prévues par le budget ordinaire, il y aura lieu de les rétribuer par des bons sur les fonds secrets ?

Est-il vrai que ces fonctions ne courront, en conséquence, que du 1^{er} janvier 1843, les fonds de police secrète étant épuisés par la haute moralité qui a présidé aux élections générales ?

Mais est-il bien utile de faire ces questions à M. le ministre de l'intérieur ? S'il ne répond pas, ses amis diront qu'il méprise les inventions des journaux. S'il répond par une dénégation, ses amis l'accepteront comme une déclaration authentique, et nous laisseront tout au plus le droit de rappeler que le ministre n'a pas été heureux dans ce genre de réponse lors de la dernière vérification des pouvoirs et de la demande d'une enquête.

Quoi que doive répondre M. le ministre, nous déclarons que nos renseignements sont fort précis, et que la forme interrogative employée par nous est seulement un moyen d'adoucir l'expression de notre critique.

Si, contre notre attente, M. le ministre avouait la singulière nomination qui vient d'avoir lieu, nous lui dirions que les conséquences qu'on en doit déduire sont plus graves qu'il ne pense. Il est clair, en effet, que cette nouvelle organisation a pour but de rendre les procès plus fréquents, de créer de nouvelles entraves à la publication des brochures politiques, ou du moins à leur rédaction, enfin d'agrandir le cercle des occupations du jury *probe et libre*. Il est donc non moins évident qu'on ne veut pas modifier la composition des listes, et que le jury de 1843 se trouvera par hasard composé des mêmes éléments que celui de 1842. On ne saurait expliquer autrement les intentions du ministre; car il est

impossible de supposer que tandis qu'il augmente les chances de procès, en appelant un examen plus scrupuleux, plus méticuleux sur les livres et brochures politiques, il diminue les chances de succès. Ce serait rendre plus éclatant le contraste des meurtrières condamnations de l'année courante avec les acquittements qui résulteraient de la formation d'un jury, véritable expression de l'opinion moyenne.

Voilà comment un simple fait nous conduit à la preuve que le triage du jury pour 1843 présentera la même illégalité que celui qui fonctionne actuellement. Aussi appelons-nous instamment toute l'attention de la chambre sur la formation des listes prochaines, comme elle s'est déjà occupée des listes actuelles. Il y a huit mois, les dénégations de M. Billault pouvaient trouver des incrédules : on le concevait jusqu'à un certain point; il n'était pas vraisemblable qu'un cabinet eût osé fausser une institution aussi sainte, et puis il n'aurait l'avoir fait. Aujourd'hui il faut être de mauvaise foi pour nier le remaniement des listes. C'est donc à la chambre à se prononcer, et cette fois sur pièces; elle ne peut plus garder le silence, et le fait que nous signalons est une preuve de plus.

— La *Quotidienne* rapporte qu'un déplorable accident a signalé le retour de la ville d'Eu de la famille royale. La nuit de ce départ, l'officier qui commandait l'escorte serait tombé de cheval, et l'énorme voiture qui transportait le roi et sa famille, ainsi que celle du comte de Paris, qui suivait immédiatement, auraient passé sur le corps de ce malheureux qui serait mort le lendemain. Le plus profond silence aurait été recommandé sur cet événement, ce qui n'aurait pas empêché le fait d'être raconté le lendemain en pleine table d'hôte.

— On s'occupe, au ministère des affaires étrangères, d'un travail sur les consulats. On sait que les chambres, dans la session dernière, ont accordé les fonds nécessaires à la création de dix consulats nouveaux, et il s'agit d'y pourvoir. Le *Constitutionnel* s'occupe de cette affaire; il approuve beaucoup l'idée d'augmenter le nombre des agents consulaires, mais à deux conditions seulement : la première, que les villes ou les contrées où l'on placera de nouveaux agents consulaires soient choisies avec discernement et en vue de nos intérêts commerciaux; la seconde, que ces places ne soient confiées qu'à des hommes parfaitement capables, et qui aient fait leurs preuves dans une branche de l'administration publique.

Le *Constitutionnel* ne sait donc pas à quels hommes sont donnés, par le temps qui court, la plupart des emplois dont le ministère peut disposer ?

— Le *Moniteur* annonçait hier que M. Gauthier de Lizolles venait d'être nommé conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes. Le *Sicéle* nous apprend aujourd'hui que M. Gauthier de Lizolles, un des plus jeunes conseillers référendaires de sa classe, n'a dû son avancement qu'à sa qualité de parent de M. le chancelier Pasquier. C'est cette qualité qui l'a fait préférer à des magistrats entourés du respect de tous leurs collègues et qui font partie de la cour depuis plus de trente-cinq ans.

Une autre nomination aux fonctions de conseiller référendaire de première classe est également l'objet des plus justes critiques de la part du *Sicéle*. M. Rielle était directeur du mouvement des fonds au ministère des finances, place qui ne vaut pas moins de 20,000 pour celui qui l'occupe. Le ministère avait besoin de cette place pour en disposer en faveur du député qui pourra céder son siège à la chambre à M. Benjamin Delessert, avec la certitude que son collège électoral ne désavouera pas le marché. Le ministère a dit à M. Rielle : « Il me faut votre place; vous allez me la donner, ou je vous la retire. Si vous vous montrez accommodant, je vous ouvrirai la porte de la cour des comptes; sinon vous aurez à vous contenter de votre pension de retraite, c'est-à-dire de 6,000 f. au lieu de 12,000 f. que je vous offre pour votre direction. » M. Rielle n'avait pas à répliquer; il s'est laissé déporter à la cour des comptes, dont les membres se sont ainsi vus privés d'un avancement qui leur était légitimement acquis.

Maintenant le ministère est en pourparlers avec plusieurs députés qui sont envoyés au Palais-Bourbon par des bourgs-pourris :

il reçoit leurs offres et leurs soumissions, et c'est à celui qui répondra le mieux de ses commettants et qui fournira le plus de garanties financières. Ce projet de marché nous rappelle celui qui fut passé, il y a quelques années, avec M. Langlois d'Amilly, député de Nogent-le-Rotrou. Le collège d'Evreux venait de repousser M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, et M. de Salvandy voulait rentrer à la chambre. On savait que M. Langlois d'Amilly pouvait répondre de son collège; on savait aussi que l'offre d'une préfecture ne lui déplairait pas; on la lui fit, il l'accepta, et M. de Salvandy fut nommé à sa place. On voudrait aujourd'hui renouveler moins de trois mois, à Saumur et à Nogent-le-Rotrou, et qui provisoirement, dit-on, va être présenté à Dieppe pour remplacer M. de Bérigny, décédé.

Pendant que le roi Léopold vient en France pour s'entendre avec son beau-père sur les bases d'un traité de commerce franco-belge, la presse française s'occupe de ce traité, et ses avis sont partagés. Il paraît que le ministère n'est pas plus uni que la presse sur cette grande question, si nous en croyons la *Revue de Paris*.

Dans les conseils du pouvoir, dit-elle, on n'est jusqu'ici tombé d'accord sur rien. On discute encore à l'heure qu'il est pour savoir si le gouvernement prendra l'initiative et la responsabilité de la question, s'il l'adoptera, s'il la fera sienne. Il y a dans le cabinet un parti d'opposition qui rejette d'une manière absolue l'idée de l'union; d'autres, au contraire, se montrent impatients de poser la question officiellement; enfin l'extrême difficulté du problème n'échappe pas à ceux sur qui pèse surtout la responsabilité des résolutions du cabinet. On dit que M. le ministre des affaires étrangères, tout en désirant trouver l'occasion d'une mesure éclatante, a senti se refroidir un peu son ardeur lorsqu'il a entrevu à travers quels écueils il allait s'engager. Il y a un an il n'avait pas sur la question une opinion faite, et il évitait alors avec un soin extrême de s'engager soit pour, soit contre. Si donc aujourd'hui il a une opinion, elle est toute récente, et peut-être n'est-elle pas assez ferme pour que des craintes de toute nature ne puissent l'ébranler. Cependant, pour entraîner le pays dans un parti décisif, il faut des convictions fortes et profondes; on ne persuade les autres qu'à la condition d'être persuadé soi-même pleinement.

Le Toulonnais publie la lettre suivante :

Nous avons vu débarquer ce matin un assez fort détachement de soldats malades venant d'Afrique; à Port-Vendres, à Marseille, à Cette, on en débarque également; le nombre en est effrayant. Le mois dernier la récapitulation faite dans les hôpitaux, ambulances, dépôts d'évacuation en Algérie, présentait le chiffre énorme de 24,266 militaires mis hors de service pour cause de maladies; la proportion est à peu près de 30 sur 100. Parmi ceux que nous signalons, nous avons remarqué que la plupart étaient de jeunes soldats d'une complexion si faible, qu'il est facile de concevoir comment ils succombent si promptement aux nostalgies et dysenteries aiguës. Ces pauvres enfants se soutenaient mutuellement; pendant leur traversée sur notre promenade (le Champ-de-Bataille), un d'entre eux étant tombé de faiblesse, un de ses camarades, plus robuste, l'enleva dans ses bras et courut le déposer en dehors de cette lugubre colonne.

Que de réflexions à faire sur ces tristes événements, et combien nous croyons-nous autorisés à revenir et à appuyer fortement sur nos précédents articles touchant l'organisation de cette armée d'Afrique que comprennent si peu les chefs des administrations de la guerre et à qui le deuil de nos familles semble fort indifférent ! Et pourtant leur paraît-il donc impossible d'organiser des corps spéciaux, composés d'hommes de choix, pour recruter cette armée si malheureuse par les privations de tout genre qu'elle est obligée de s'imposer ? Comprendront-ils donc enfin que c'est épuiser l'Etat sans profit, en envoyant dans ce pays des soldats trop jeunes, sortis pour la première fois de leurs foyers paternels, et ayant à commencer une éducation militaire toujours rude et dangereuse, même en France ?

Nous l'avons dit, c'est une fausse mesure que de placer les dépôts des régiments en Afrique; l'exemple est devant nos yeux : c'est principalement de ces dépôts que nous viennent les malades. Encore une fois, dans maintes circonstances la théorie doit céder à la pratique, ne pouvant méconnaître ce qui malheureusement existe déjà. Si enfin on ne veut rien changer dans le mode de recrutement suivi jusqu'à ce jour à l'égard de nos régiments; si, malgré les douleurs et les larmes de 24,000 familles par an, il faut absolument que chacune d'elles ait un cadavre en Algérie, nous demandons au moins, au nom de l'humanité, qu'on épargne nos plus jeunes soldats en les acclimatant pendant deux ans au moins le long des

d'or, aiguillettes d'or, rien n'y manquait, pas même une figure à moustaches noires, figure militaire assez bien ajustée à l'uniforme, régulière et satisfaisante; figure d'ordonnance, comme on en voyait tant alors, et qui, rehaussée par le théâtral costume, se trouvait officiellement pourvue de tout ce qu'il fallait pour séduire une Française quelconque. Il ne faut pas oublier une brave catatrice, bien placée, aux environs de la tempe gauche, à deux lignes du *trépas*, et dont la vue achevait la conquête de tous les cœurs (style de l'époque).

Antonia ne manqua pas de voir tout d'abord cette superbe peinture et d'en demander l'explication.

— Ah ! répliqua négligemment Caroline, sans regarder de ce côté, comme s'il eût été possible de n'y pas regarder, ce n'est rien... c'est le portrait de mon frère.

— Vraiment ? dit Antonia en dissimulant un sourire. Mais il me semble que je ne l'avais pas encore vu.

— Sans doute; ce n'était, il y a un mois, qu'une toile assez médiocre, reléguée parmi les portraits de famille. Mais c'est que... je viens de la faire copier par un peintre habile. Ce pauvre frère, il sera bien aise, en arrivant, de voir que j'ai pensé à lui...

Puis, feignant d'arranger ses cheveux devant sa psyché, mais observant son amie dans la glace, elle ajouta sans affectation :

— Comment le trouvez-vous ?

— Fort bien ! répondit Antonia qui s'était assise devant le portrait et qui se perdait dans la contemplation des velours et des aiguillettes, sans laisser voir qu'elle reconnaissait parfaitement, même d'après son portrait, le bon Ferdinand.

Caroline fut ravie.

Et depuis lors elle comptait bien ne pas manquer une occasion d'introniser son héros de circonstance; mais pour cette fois Antonia fut délicate tout à coup de cette nouvelle inopportunité.

Un matin, lady Walton entra dans sa chambre, une lettre à la main; elle se soutenait à peine, son agitation était extrême.

— Je crois, dit-elle en essayant de sourire, que voici l'annonce de ma délivrance...

— De grâce ! dit Antonia... vous êtes émue, vos mains tremblent, vos yeux sont troubles; laissez-moi vous lire cette lettre...

— J'allais vous en parler... ne put que murmurer Caroline en lui tendant le papier, et en se laissant tomber sur son fauteuil.

Antonia remarqua avec soulagement la quantité de timbres dont l'enveloppe était surchargée.

— Elle vient de loin, dit-elle.

« Ma sœur, je t'écris de Reggio. Nous sommes libres par toi, Emile le sait. Que de souffrances !... Mais nous te les dirons. Le navire anglais qui est venu nous chercher à Cabrera ne pouvait nous débarquer, comme tu le penses bien, sur aucune côte de France ou d'Italie. Aussi, après nous avoir promenés par Gibraltair, Alger, Malte et Syracuse, l'amiral, car ce n'était rien moins qu'un amiral, nous a déposés hier sur le port de Reggio. Maintenant il nous reste à traverser toute l'Italie, la Suisse et la France, et cela ne serait pas long si nous avions de l'argent. Notre amiral nous a bien prêtés cinquante guinées; mais ce ne sera pas trop pour payer à quelque brigand notre passage dans la Calabre. Nous nous garderons bien aussi de conserver les habits qu'on nous a donnés; ces drôles-là nous mettraient aus comme la main. Nous arriverons donc à Naples comme

de vrais mendiants, en haillons, à pied, et sans argent. C'est ici que tu dois encore devenir notre Providence. Pendant les quinze jours que durera notre voyage dans les montagnes, tu auras le temps de nous adresser à Naples, poste restante, un bon de quelques mille francs sur un banquier de cette ville. Nous prendrons la poste, et, au bout de quinze autres jours, nous t'embrasserons toutes les deux, frère et mari. J'envoie ma lettre par Messine et Naples; elle te parviendra promptement, et nous ne nous mettrons en marche qu'après l'époque supposée où tu devras l'avoir reçue, afin de ne pas devancer ton envoi. J'aurais voulu prendre le même chemin; mais d'abord Gurgu est très-fatigué; tu sais ? grand cœur dans une pauvre poitrine... ensuite, nous n'avons plus aucune espèce de papiers, et nous ne pouvons nous en procurer qu'à Naples, près des autorités françaises; enfin j'ai des raisons particulières pour préférer la route par terre, et je puis te le dire. Isolés dans de sauvages montagnes, souffrant ensemble, nous reposant ensemble, courant les mêmes dangers, supportant les mêmes ennuis, les mêmes fatigues, nous n'aurons plus rien à nous cacher, à nous refuser. Je lirai au fond de son âme, et je lui confierai enfin nos projets. Il sait déjà que tu es libre et que nous te devons notre délivrance. Quant à ton vœu, soit convenue, soit qu'il te suppose héritière de l'immense fortune de lord Walton et que sa délicatesse s'en effarouche, il n'en a témoigné sa joie que par ces mots : « Nous la reverrons en France ! » et il m'a serré la main. Que dira-t-il quand il saura que tu t'es dépouillée pour qu'il ne craigne pas de réclamer ses anciens droits sur ton cœur ? et que ne fera-t-il pas quand je l'aurai présentée à son imagination telle que tu es maintenant, et que je lui aurai dit tout bas, même dans cette solitude, ta fidélité, ta confiance en lui, tes intelligences secrètes avec moi ? Espère, bonne sœur, et ne redoute rien dans le passé; je ne lui connais aucun souvenir plus sérieux que le tien. Tu sais comme je l'observe depuis deux ans; ainsi compte sur un bonheur dont tu n'es plus séparée que par quelques semaines.

» Ton frère et ami, FERDINAND DE MAUVERT.

» P. S. — Nous avons passé quinze jours à Alger, et nous lisons très-bien l'arabe.

— Dieu merci ! se dit Antonia en terminant cette lecture, plus d'une fois interrompue par sa compagne, il est triste, il n'a pas parlé, il m'aime, il m'espère toujours... Ah ! nous verrons !

Et un éclair de triomphe étincela dans ses yeux.

— Plus que six semaines !... dit Caroline en se levant et en embrassant son amie. Oh ! je vais écrire bien vite !... Dans six semaines, Antonia, je le verrai... nous les verrons !... car j'espère... Oh ! si vous saviez, si vous vouliez ce que j'espère !... D'abord, je ne ne veux pas être seule heureuse...

Caroline prenait mal son temps pour revenir à son thème nouveau. Antonia était pleine d'amour, de joie, d'espérance; la lettre de Mauvert lui répondait d'Emile, et l'auteur de cette lettre ne pouvait séduire beaucoup celle qui venait de lire ce qu'il méditait.

Le moment était arrivé d'ailleurs d'assurer l'exécution du plan indiqué par Tahiba, adopté par Antonia, pour éviter les deux officiers. Il ne fallait pas que sa présence fût soupçonnée à Fierval, puisque son sort et celui de Caroline étaient abandonnés librement au libre arbitre d'Emile, puisqu'il fallait qu'Antonia absente fût encore la plus forte.

— Il y a long-temps que je vous ai devinée, dit-elle avec tristesse à Caroline qui allait sortir.

— Comment ? s'écria celle-ci en se rasseyant, depuis quand ?... — Mais... depuis le jour du portrait... rien que cela, répondit Antonia en souriant à demi.

— Ah ! mon Dieu !... mais c'est terrible !... je ne suis bonne à rien ! Oh ! ne me parlez pas !... je suis sûre que vous allez me faire de la peine...

— Ecoutez-moi, Caroline, car j'ai une prière à vous faire...

— Une prière ?...

— Et puis aussi une pénible histoire à vous conter.

— Une histoire ?...

C'était l'histoire de l'épée. Antonia en dit assez à Caroline pour lui faire comprendre à quels dangers pouvait l'exposer une existence trop visible, et, appuyant sur l'indiscrétion proverbiale des officiers français, elle termina en lui disant :

— Je ne puis me montrer à votre frère, à M. de Gurgu.

— Que dites-vous ? s'écria lady Walton, intérieurement soulagée par cette déclaration qui compensait pour elle le non-succès de son propre expédient.

— Je ne vous proposerai plus notre départ, dit Antonia, mais, dès aujourd'hui, donnez-nous l'hospitalité à l'Ermitage, et promettez-moi que personne n'y viendra troubler notre solitude.

— Personne ?...

— Exceptez vous, pour que je sois au courant de votre bonheur et que j'assiste à toutes vos joies. Mais souvenez-vous qu'il faut garder sur nous le plus absolu secret, que si vous parlez de nous, si vous prononcez notre nom...

— Eh bien ?

— Eh bien ! je ne verrai jamais votre frère.

— Quoi ! s'écria Caroline transportée, si je me taisais bien, vous consentiriez...

— Peut-être... après votre mariage... car notre retraite ne se prolongera pas au-delà de ce terme... Et d'ici là, pourvu que vos deux cavaliers passent une ou deux fois sous nos fenêtres, nous serons contents. Vous savez que nous devons les voir délivrés.

— Oh ! c'est bien, dit Caroline, et cette fois vous pouvez compter sur ma discrétion.

Et, quand elle eut quitté Antonia, Caroline se dit avec joie que les choses ne pouvaient mieux s'arranger pour sa tranquillité personnelle et pour la réussite de ses projets entre son frère et son amie.

— Oh ! oui, pensait-elle, je me tirai, et par une bonne raison d'abord : c'est que je ne veux pas qu'Emile la voie avant d'être mon mari... Elle est si belle, si noble !... Qui sait même si ce n'est pas par générosité qu'elle se retire et se cache ainsi ?... Toutes les raisons qu'elle m'a données ne sont guère solides; il y a même une contradiction entre ses refus si absolus et l'espérance qu'elle a fini par me laisser entrevoir : évidemment elle ne croit pas à ces dangers dont elle parle. Oui, oui, c'est cela même, elle a voulu s'assurer de ma discrétion pour mon propre bonheur, et je puis rêver sans alarme le sien et celui de mon frère. Un peu de mystère ne gênera rien.

XVI.

LE RETOUR.

Encore aujourd'hui, si l'on va par les plateaux du village de Lonnay aux plaines de Montoire, et que, par un caprice de promeneur, on descende à travers le taillis dans le vallon de l'Ermitage, il suffira d'être doué de quelques instincts romanesques pour faire sur-le-champ les observations

1. *Journal of Management Studies*, 1990, 27, 1, 1-14.

Etat des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1842 comparativement avec les exportations des neuf premiers mois de 1841.

		Grèges.	Moulinées.	Ecrues.	
		k. g.	k. g.	k. g.	
Juillet 1842	..	00 00	524 65	1,558	98
Août 1842	..	82 66	2,850 67	1,935	90
Septembre 1842	..	1 65	8,912 55	1,396	395
		84 31	12,267 85	4,891	275
		Grèges.	Moulinées.	Teintes.	
Juillet 1841	..	00 00	316 80	1,059	18
Août 1841	..	05 00	346 60	1,931	65
Septembre 1841	..	00 00	508 43	1,418	68
		05 00	1,171 83	4,429	51

Différence en plus sur les soies.

		Grèges.	Moulinées.	Teintes.	
		00 00	207 83	499	80
Juillet		00 00	2,484 07	000	00
Août		77 66	8,404 12	000	00
Septembre		01 65			
		79 31	11,096 02	499	80

Différence en moins sur les soies.

	Grèges.	Moulinées.	Teintes.
Juillet	00 00	000 00	000 00
Août	00 00	000 00	015 75
Septembre	00 00	000 00	022 285

Exportation des neuf premiers mois.

	Grèges.	Moulinées.	Teintes.
De 1842	277 95	14,323 48	15,856 965
De 1841	15 80	5,036 66	14,024 50

Nouvelles Diverses.

Un officier français, le major Saal, chevalier de la Légion d'Honneur, et qui a fait les campagnes de l'Algérie, est mort il y a peu de jours à Trèves, où les troupes prussiennes ont rendu tous les honneurs militaires dus à son grade. Le général commandant l'état-major et tous les officiers de la garnison ont accompagné sa dépouille mortelle au cimetière catholique.

— La commune de Soturac (Lot) vient d'être affligée par le spectacle d'un triste événement.

Dimanche dernier, vers les deux heures de l'après-midi, quatre ouvriers de Mauroux attachés aux travaux de barrage du Fossat, après avoir touché le montant de leur quinzaine, entrèrent dans un cabaret du voisinage. Ils y firent quelques libations plus ou moins copieuses et se dirigèrent vers l'écluse d'Orgues, située à peu de distance, pour obtenir du gardien le passage

sur l'autre rive. Les eaux étaient gonflées par les pluies, et, soit par ce motif, soit parce qu'il reconnut que les voyageurs avaient la tête échauffée par le vin, l'éclusier refusa de venir les prendre dans son bâteau. Alors ces malheureux s'adressèrent à un individu qui, prenant plutôt conseil de son obligeance que de ses talents nautiques, les reçut dans une nacelle qu'il détacha de son amarré sans autorisation.

A peine étaient-ils sortis de l'écluse, que le courant s'empara de cette frêle embarcation et la poussa avec violence vers la digue, où elle s'abîma avec les cinq hommes qu'elle portait. Les personnes qui de la rive furent témoins de cette scène rapide, privées de direction et de moyens de sauvetage, firent cependant tout ce qui était humainement possible pour porter secours aux naufragés. L'éclusier lui-même, malgré ses soixante-dix ans, n'hésita pas à se jeter à l'eau; mais tous ces efforts ne furent utiles qu'à trois d'entre eux: deux pères de famille disparurent complètement, et jusqu'ici leurs corps n'ont pu être retrouvés.

Quelques heures après, tous les cœurs étaient déchirés par la présence et la douleur de deux vieillards septuagénaires qui parcouraient le rivage avec toutes les marques du désespoir, cherchant les restes de deux fils, soutiens de leur vieillesse.

Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis qu'un accident semblable avait eu lieu à l'écluse des Garrigues. Deux hommes y périrent, et il est douloureux de penser que dans ces étroites limites quatre hommes ont perdu la vie en si peu de temps, laissant tous des enfants en bas âge, de pauvres veuves et de vieux parents sans appui. (Le Radical du Lot.)

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

LISBONNE, le 26 septembre. — Le décret suivant vient d'être publié dans le *Diário do Governo*:

« La tranquillité et la sécurité publiques ayant été gravement compromises dans le district de Portalegre par suite de la téméraire et criminelle tentative du détachement du 26^e bataillon de chasseurs en garnison à Morvao, lequel s'est insurgé et a proclamé la constitution de 1820 à l'instigation du chef de ce détachement, l'enseigne Manuel Gomez Franca, l'un des affidés des réunions séditieuses de cette ville, et quoique cette tentative révolutionnaire ait complètement échoué par l'attitude à la fois noble et exemplaire du détachement d'artillerie stationné dans la forteresse, puisque les coupables, intimidés, ont été obligés d'aller chercher un asile sur le territoire voisin, il m'a paru toutefois indispensable de procéder avec fermeté et réflexion, afin que la juste vindicte des lois s'appesantisse sur les délinquants et enlève toute possibilité au renouvellement de pareils attentats.

» En conséquence, j'ai résolu, en vertu de l'article 145 de la charte constitutionnelle, et mon conseil d'état entendu, de décréter ce qui suit:

» Les formalités qui garantissent la liberté individuelle, et dont il est fait mention dans le paragraphe 6 jusqu'au 9^e dudit article 145 de la charte constitutionnelle, demeurent suspendues dans le district de Portalegre pendant l'espace de trente jours, à compter de celui de la date de ce décret. Les ministres et secrétaires d'état des départements l'auront pour entendu et sont chargés de son exécution.

» Palais de las Necessidades, le 24 septembre 1842. LA REINE. »
Le journal *O Nacional* croit que l'insurrection de Morvao a été pro-

voquée et favorisée par le gouvernement dans le but de trouver un motif de persécution contre les ennemis du système politique actuel.
— M. Joaquin Gomez de Castro, qu'un décret récent a élevé au ministère des affaires étrangères en remplacement du duc de Terceira, a pris possession de son portefeuille.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 8 OCTOBRE.					
NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOU.	
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.			
1,000	700	Saint-Etienne.	1,125	3,145	
350	600	Grenoble.	815		
500	750	Saône-et-Loire.	750		
400	700	Dijon.	550		
3,000	750	Trois villes du Midi.	350		
1,740	600	Turin.	725		
1,000		Montpellier.	450		
1,000		Besançon.	675		
1,000		Reims.	550		
1,000		Metz.	625		
360	500	Valence.	505		
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	505		
Idem.		Union.	730		
Idem.	1,000	Société civile.	475		
1,500	800	Grangette et Culatte.			
4,000		Côte Thiollière.			
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.			
1,000		Ce des mines des Lites.			
2,500		Comp. du Villars.	480		
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,900		
500	4,000	Société lyonnaise.	4,100		
800	500	Rhône supérieur.	9,000		
134	5,000	Gondoles sur Saône.			
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.			
	5,000	Compagnie du Sirius.			
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,205		
430	2,000	de la Feuillée.	2,500		
300	2,000	Seguin.	1,650		
220	2,000	de l'île-Barbe.			
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	580		
6,000		Canal de Givors.	815		
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,000		
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	3,100		
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	25,000		
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).			
2,000	1,000	Banque de Lyon.			
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275		
Illimité		Omnium.	875		
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515		
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850		
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800		

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAID DE BONDY, n°165.

VENTE VOLONTAIRE, en bloc ou en détail,

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Charbonnières,

Ayant appartenu à M. Benoît Pupier père.

Elle se compose de bâtiments, cour, jardin, et de quinze hectares de terrain de première qualité, cultivé en prés-vergers, vignes, terres et bois. Toutes facilités seront données pour les paiements.

Cette propriété, par la nature de son terrain et par sa position sur la grande route de Paris et sur le chemin allant à la fontaine de Charbonnières, convient parfaitement à une habitation d'agrément.

Pour traiter à l'amiable et pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmes, notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété. (4440)

A vendre de suite pour cause de décès.

GRANDE FABRIQUE DE PANTOUFLES, rue du Palais-Grillet, 15, à Lyon. On n'entrerait en jouissance qu'à la Noël prochaine. S'y adresser. (184)

A céder de suite.

UN BEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE ET FOURNITURES MILITAIRES, établi à Genève, dans le quartier le plus fréquenté de la ville. On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser à M. Burel, place Saint-Jean, 1. (177)

A vendre.

Plusieurs Chevaux.

S'adresser à Collonges, bureau des omnibus. (193)

AVIS.

A partir du 1^{er} novembre prochain, l'étude de M^e Régis, notaire, sise à Lyon, rue Lafont, n. 4, sera transférée rue Saint-Dominique, n. 1, au 1^{er}. (4279)

AVIS.

UN BRACELET EN OR a été perdu le 9 du courant, à la tombée de la nuit, dans le trajet de la rue Tramassac jusqu'à la promenade des Tilleuls, en passant par la rue de la Brèche, la place Saint-Jean, la rue de l'Archevêché et le pont Tilsitt.

La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au bureau du journal le *Courrier de Lyon*. Il y aura récompense. (192)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goîtres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 3, allée de traverse; rue d'Ambroise, 41. (7218)

ATELIERS

DE

POÊLERIE ET CHAUDRONNERIE

EN TOUT GENRE,

Rue de Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

La maison PONT et C^e, ci-devant PONT et GUÉRETTE, prévient qu'on trouvera toujours chez elle un grand assortiment de fourneaux-potagers économiques pour cuisine bourgeoise et pour traiteries et limonadiers.

Poêles, cheminées et calorifères portatifs tout en fer, fonte, cuivre et tôle, de la plus grande élégance, à l'usage des salons, cafés, pensionnats, fabriques, séchoirs de teintureries, magnaneries, etc., etc.

Montage d'appareils pour éclairages particuliers et établissements publics au gaz.

Voir l'établissement de M. Michaud, maître de pension, à Sainte-Foy-lès-Lyon, lequel est éclairé et chauffé par ces procédés. (172)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

GLAIRES ET CONSTIPATIONS,

VENTS, PITUITES, ÉTOURDISSEMENTS, ATTAQUES D'APOPLEXIE, détruits par l'usage de l'ÉLIXIR ANTI-GLAIREUX DE MOITIER, pharmacien à Paris. Ce remède, d'un goût agréable, en chassant les humeurs entretient la liberté du ventre et purifie le sang. Il se trouve, avec le PURGATIF MOITIER, chez M. LARDET, pharmacien à Lyon. (8957—6155)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte: 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon: 1 fr. 50 c. (7185)

DU 10 AU 20 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures du matin. (191)

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON.

Rubans en Gros et en Détail.

M^{me} V^e SAVOYE,

RUE ROLAND, N. 1, AU 2^e.

Grands assortiments de rubans, satins, gros-de-Naples, gazes, unis, rayés, façonnés, etc., d'après le goût des meilleures maisons de confection à Paris. (160)

AVIS.

MM. les pharmaciens de Lyon et des environs trouveront chez MM. VERNET et LARDET, pharmaciens, les Taffetas, Compresses, Serre-bras, Pois élastiques, etc., pour vésicatoires et cautères, de Le PERDRIEL, pharmacien à Paris. (8950—6145)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

HOPITAL MILITAIRE DE LYON.

Adjudication au Rabais

DES DENRÉES

ET OBJETS DE CONSOMMATION

POUR L'EXERCICE 1845.

Le public est prévenu que le jeudi dix novembre 1842, à midi, à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, aura lieu, en séance publique, une nouvelle adjudication des denrées et autres objets de consommation ci-après désignés, nécessaires pour l'exercice 1845, dont la fourniture n'a pu être adjugée le vingt septembre dernier, à cause de l'élévation des prix demandés, et qu'il sera reçu, à cet effet, séance tenante, des soumissions cachetées qui seront ouvertes dans la salle du conseil par le sous-intendant militaire chargé de la police administrative dudit établissement, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers de santé en chef et de l'officier principal d'administration-comptable.

DESIGNATION DES FOURNITURES.

Pruneaux	le kilog.
OEufs (grosseau moyenne)	le mille.
Haricots secs	le kilog.
Lentilles	le kilog.
Farine d'orge	le kilog.
Alcool à 33°	le kilog.
Vinaigre rouge	le litre.
Sucre blanc en pains nus (lumps)	le kilog.
Miel blanc du Gâtinais ou de Narbonne	le kilog.
Miel jaune citrin (provenance de Grasse)	le kilog.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou de plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire, rue de Bourbon, 26, et au bureau de l'officier principal, à l'hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

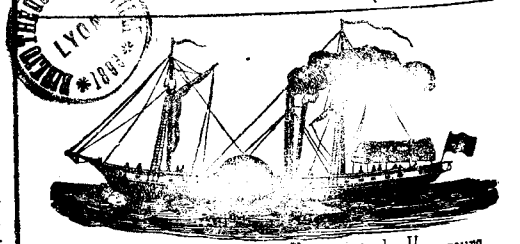
Fait à Lyon, le 4 octobre 1842.

Le sous-intendant militaire, De CHANTREAU. (5907)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépositaire à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8949—6149)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

Par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE, DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET Tournon.

Départs tous les jours:

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;

De VALENCE, à trois heures du matin.